

HRW appelle à poursuivre la surveillance de la situation au Burundi

Human Rights Watch, 25 septembre 2021 La surveillance internationale de la situation des droits humains au Burundi doit se poursuivre Point 4 : Dialogue interactif avec la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi Nous saluons le rapport de la Commission d'enquête sur la situation des droits humains au Burundi et partageons son évaluation selon laquelle, malgré certaines promesses initiales faites par le président Evariste Ndayishimiye, les réformes structurelles nécessaires pour résoudre la situation désastreuse au Burundi n'ont pas eu lieu.

En effet, plusieurs attaques à la grenade meurtrières, signalées à Bujumbura et Gitega ces derniers jours, démontrent de manière préoccupante l'insécurité et la violence croissantes et rappellent malheureusement que la situation au Burundi demeure fragile. Fabien Banciryanino, ancien membre du parlement, et Tony Germain Nkina, avocat et ancien défenseur des droits humains, tous deux condamnés pour des chefs d'accusation abusifs, sont toujours en détention. Depuis le dernier dialogue, les médias et groupes de la société civile burundais qui opèrent toujours en exil pour la plupart et Human Rights Watch ont documenté comment le Service national de renseignement, les forces de sécurité des membres des Imbonerakure ont continué à commettre des violations graves des droits humains, dont des meurtres, des disparitions forcées, des actes de torture et des détentions arbitraires. Dans la province de Cibitoke, des sources ont signalé à Human Rights Watch des dizaines de cadavres trouvés aux abords de la rivière Rusizi, certains avec des plaies par balles ou par arme blanche, des hématomes ou avec les mains liées derrière le dos. Dans de nombreux cas, les sources ont indiqué que des autorités administratives locales, des membres des Imbonerakure ou des agents de police ont enterré les corps sans enquêter sur la cause du décès. Malgré certaines promesses du gouvernement pour agir contre le climat d'impunité et rétablir la confiance dans le système judiciaire, la vaste majorité de abus demeurent impunis, comme l'explique clairement le rapport de la Commission d'enquête. Il n'y a pas eu de notables dans la lutte contre l'impunité en raison du manque de volonté politique de s'attaquer aux violations des droits humains commises depuis 2015. Nous saluons les efforts de la Commission pour attirer l'attention sur la nécessité de poursuivre la surveillance de la situation au Burundi. Nos propres recherches montrent que la société civile et les médias burundais sont toujours soumis à de fortes restrictions, tout comme les organisations internationales, et que le gouvernement continue à bloquer la surveillance indépendante par des observateurs internationaux. Le gouvernement n'est toujours pas autorisé le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à rouvrir son bureau dans le pays. Tout changement dans l'approche du Conseil devrait uniquement intervenir en réponse à des engagements concrets du Burundi à coopérer avec tout mécanisme, à autoriser l'accès aux acteurs internationaux, à rétablir la présence d'un bureau du HCDH et à mener des réformes en matière de droits humains sur la base d'un calendrier clair et de critères spécifiques. Le Conseil devrait s'assurer de la poursuite de la documentation, de la surveillance, de l'établissement de rapports publics et de discussions ouvertes sur la situation des droits humains au Burundi, en mettant l'accent sur la justice et l'obligation de rendre des comptes.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});